

Deux-roues motorisés

	Age minimal	Puissance/ cylindrée/ vitesse	Formation	Examen
Catégorie A (motocycles d'une cylindrée de plus de 125 cm ³)	25 ans	Illimitée/ illimitée/ illimitée	CTC ¹ , FPB 12 ²	ET ³ , EP ⁴
	18 J.	Max. 25 kW et 0,16 kW/kg ⁵ / illimitée/ illimitée	CTC, FPB 12	ET, EP
Sous-catégorie A1 (motocycles d'une cylindrée ne dépassant pas 125 cm ³)	18 ans	Max. 11 kW/ 125 cm ³ / illimitée	CTC, FPB 8	ET, EP
	16 ans ⁶	Max. 11 kW/ 50 cm ³ / illimitée	CTC, FPB 8	ET, EP
	Titulaires cat. B	max. 11 kW/ 125 cm ³ / illimitée	FPB 8	--
Catégorie spé- ciale M	14 ans	Max. 0,9 kW/ 50 cm ³ / 30 km/h	--	ET

¹ Cours de théorie de la circulation

² Formation pratique de base; 12 ou 8 = heures

³ Examen théorique

⁴ Examen pratique

⁵ Sur demande, la limitation sera levée après deux ans de pratique irréprochable de la conduite.

⁶ A partir de 18 ans, la conduite de tous les motocycles de la sous-catégorie A1 sera possible sans autre examen.